

# Prudence !

En réalisant la peinture d'une façade, en couvrant un toit, en manipulant des panneaux publicitaires.

Quand vous installez, déplacez et utilisez des outils de grande hauteur (échelles, échafaudages, antennes, coffrages...).

Si vous modifiez la hauteur de votre nacelle, de votre camion benne, de votre pompe à béton.

Quand vous circulez avec des engins de levage, circulez impérativement flèche baissée, nacelle repliée, benne « baissée ».

Quand vous préparez votre chantier (mise en place des panneaux, barrières, banderoles...).

Si vous évoluez avec des engins de grande hauteur (tombereaux, pelles, grues...).

Si vous creusez une tranchée mais aussi dans le cas de travaux sans tranchée (micro-tunnelier, fusées, pelles...).

## Conseils en cas d'accident :

- **Interdire** l'accès pour empêcher un autre accident (distance mini de 5 m).
- **Ne pas toucher** aux personnes blessées quand elles sont encore en contact avec la ligne pour éviter d'être vous-même électrisé.
- **Ne pas toucher** aux câbles même tombés au sol, ni aux pylônes.
- **Alerter** les pompiers (18) et la gendarmerie (17) et le SAMU (15).



Pour toute information complémentaire, contactez :  
[www.erdfdistribution.fr](http://www.erdfdistribution.fr)  
[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)

[www.sousleslignes-prudence.fr](http://www.sousleslignes-prudence.fr)

Sous les lignes, prudence : restons à distance.



## Conseils de sécurité

à respecter sur tous les chantiers de bâtiments ou travaux publics à proximité des lignes électriques.

Des lignes et des câbles électriques traversent les zones de chantiers : c'est normal et habituel. Vous connaissez le risque que représente le contact avec un câble souterrain ou une ligne aérienne.

Mais savez-vous que vous risquez aussi de vous électrocuter en vous approchant trop près d'une ligne ou en pointant un outil vers elle, même sans la toucher ? C'est pourquoi, les mesures de sécurité que vous prenez déjà doivent être renforcées quand vous travaillez à proximité des lignes électriques.

Pour vous protéger, il suffit de rester à distance des lignes et de respecter des mesures simples de prévention.

## Lisez attentivement ce document.

Il vous présente les règles élémentaires à respecter pour éviter des risques inutiles.



## Vos moyens de prévention

Pour connaître les réseaux à proximité, connectez-vous par exemple sur [www.protys.fr](http://www.protys.fr).

Votre donneur d'ordre doit établir une **Demande de Renseignements** (DR) et vous transmettre la réponse des opérateurs concernés. Vous établissez ensuite une **Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux** (DICT).

**Examinez avec** les gestionnaires (ERDF, RTE...) les principales mesures de prévention à prendre.

**Ne touchez jamais** un objet en contact avec une ligne électrique.

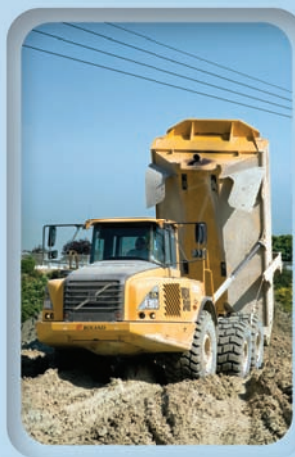
Dans la mesure du possible, ne manœuvrez pas seul. **Faites-vous accompagner** d'une personne qui vous alertera si vous vous approchez.

**Une fois les réseaux identifiés, les distances minimales à respecter sont :**

- > **3 mètres** pour les lignes électriques aériennes inférieures à 50 000V
- > **5 mètres** pour les lignes électriques aériennes supérieures à 50 000V
- > **1,5 mètre** dans le cas des réseaux souterrains



Pompe à béton



Engins à hauteur variable



Réalisation d'une tranchée



Engins de grande hauteur



Peinture, couverture, manutention sur les toits

Sous les lignes, prudence : restons à distance.

